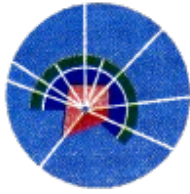


REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE



Ville de Fort-de-France

Fort-de-France, le 27 Mars 2023

Le Maire

A

Maître Raphaël CONSTANT
Avocat à la cour
82 rue Moreau de JONES

97 200 FORT DE FRANCE

Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe
chargée de la Prévention,
du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine

DGS/DGA-PDDEU/MF/DL - n°S-27/03/2023-202

Affaire suivie par : M. Maurice FERNE
Téléphone : 05 96 59 60 30
email : maurice.ferne@fortdefrance.fr

Objet : Arrêté municipal du 23 Mars 2023 prononçant la fermeture de la Place Légitime Défense
Demande d'audience – Votre courrier du 27 Mars 2023

Maître,

Par lettre du 27 Mars 2023 reçue ce jour, vous exprimez le souhait de me rencontrer en votre qualité de conseil des occupants de la Place Légitime Défense, afin de discuter de ma décision de prononcer par arrêté municipal du 23 Mars 2023 ; la fermeture du site occupé depuis le 24 Janvier 2023 par un groupe de personnes.

A la lecture de votre courrier, je crois utile de vous apporter quelques précisions complémentaires.

S'agissant tout d'abord de la protestation contre l'ordonnance de non lieu, signée par le pôle de santé publique du tribunal judiciaire de Paris le 02 Janvier 2023 dans le dossier de l'empoisonnement de terres et des populations au chloredecone ; j'ai à plusieurs reprises et publiquement exprimé mon refus de cette décision et matérialisé cet engagement par des actes. Pour en citer quelques uns :

- 26 Aout 2020 : Lettre au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- 27 Mars 2021 : participation à la mobilisation du collectif des ouvriers agricoles empoisonnés à BOCHET ;
- 02 Décembre 2022 : motion du conseil municipal de Fort de France ;
- 13 Mars 2023 : Lettre au Président de la République
- 13 Mars 2023 : Lettre au Président de l'association des Maires

(Pour plus d'infos voir <https://www.fortdefrance.fr/non-lieu-au-proces-du-chlordecone-restons-mobilises/>)

C'est ce même engagement qui m'a conduit à comprendre le sens de la mobilisation de vos clients, et lors de la rencontre sur le site le 27 Janvier 2023, j'ai décidé de les accompagner dans le respect des règles d'utilisation du domaine public, ce qu'ils avaient accepté.

Cette convergence de lutte ne saurait toutefois constituer un blanc-seing.

En effet, l'évolution du mode d'occupation de la place en campement permanent, alors que le site n'est pas prévu pour cet usage et qu'il constitue également le point de rassemblement des établissements recevant du public situés à proximité ; génère un risque avéré en matière de sécurité pour les personnes.

Par ailleurs, les manifestations qui y sont organisées génèrent à la fois un risque pour les occupants et les riverains ; mais les activités sont également source de nuisances pour les commerçants, établissements recevant du public, habitants et usagers situés aux alentours.

Tous ces éléments m'ont conduit à prendre les mesures utiles, mes responsabilités de Maire et d'autorité de police me faisant obligation d'agir.

Cette situation m'a amené à rencontrer personnellement les occupants le samedi 18 Mars 2023 pour les alerter sur ces sujets et échanger avec eux.

La situation n'ayant pas évolué positivement, le Vendredi 24 Mars 2023, je suis une nouvelle fois allé à la rencontre des occupants pour expliquer ma position et annoncer la prise de cet arrêté qui a été affiché sur le site ce même jour.

L'arrêté municipal n° S-23/03/2023-245 du 23 Mars 2023 ci-joint prononçant la fermeture jusqu'à nouvel ordre de la Place Légitime Défense est motivé en droit et en fait.

Je le maintiens. Et ses dispositions seront appliquées.

Fidèle à mes engagements, je vous confirme ma volonté de coconstruire avec toutes les forces engagées dans ce combat les actions nouvelles et concrètes destinées à lutter efficacement contre ce déni de justice que constitue l'ordonnance de non-lieu dans le dossier de l'empoisonnement au chloredécone.

Dans ce seul cadre, je suis prêt à vous rencontrer.

Veillez agréer Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire